



Assemblée générale

Distr. générale
24 février 2021

Soixante-quinzième session
Point 10 de l'ordre du jour
Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement
sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida

Résolution adoptée par l'Assemblée générale **le 23 février 2021**

[sans renvoi à une grande commission (A/75/L.59)]

75/260. Organisation de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2021

L'Assemblée générale,

Réaffirmant son attachement à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida¹ et aux déclarations politiques sur le VIH/sida, qu'elle a adoptées à ses réunions de haut niveau tenues en 2006², en 2011³ et en 2016⁴,

Rappelant les buts et les engagements concernant le VIH/sida énoncés dans la Déclaration du Millénaire⁵, dans le Document final du Sommet mondial de 2005⁶ et dans celui de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement⁷, et se félicitant de la réalisation de la cible de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 6, qui était d'avoir, à l'horizon 2015, enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser sa progression,

Notant qu'en souscrivant au Programme de développement durable à l'horizon 2030⁸ et aux objectifs de développement durable en septembre 2015, les chefs d'État et de gouvernement ont pris l'engagement courageux de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, et soulignant les liens existant entre cet engagement et les autres objectifs et cibles du Programme 2030,

¹ Résolution S-26/2, annexe.

² Résolution 60/262, annexe.

³ Résolution 65/277, annexe.

⁴ Résolution 70/266, annexe.

⁵ Résolution 55/2.

⁶ Résolution 60/1.

⁷ Résolution 65/1.

⁸ Résolution 70/1.



Considérant qu'en adoptant le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁹, les chefs d'État et de gouvernement ont appuyé la recherche-développement en matière de vaccins et de médicaments, ainsi que les mesures préventives et les traitements des maladies transmissibles et non transmissibles, surtout celles qui touchent les pays en développement de façon disproportionnée,

Réaffirmant son attachement à la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable aux fins de l'application intégrale du Programme 2030,

Se félicitant des progrès considérables enregistrés dans la lutte contre le sida, tout en notant avec préoccupation que les progrès accomplis sont inégaux à l'intérieur d'un même pays et d'un pays à l'autre et que les acquis restent fragiles et réversibles sans un engagement renouvelé et une action accélérée,

Constatant avec une vive inquiétude que, déjà avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la réalisation des objectifs assortis d'échéances fixés dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2016 n'était pas en bonne voie, qu'elle a échoué lorsque ces objectifs sont arrivés à échéance à la fin de 2020, et que la pandémie de COVID-19 a causé de nouveaux revers et enlisé encore davantage la lutte contre le sida,

Notant que l'année 2021 marquera le quarantième anniversaire de l'annonce du premier cas de sida et le vingt-cinquième anniversaire du début des précieux travaux du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, et notant l'élaboration en cours d'une nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida pour la période 2021-2026,

Sachant que le sida demeure un problème mondial de santé et de développement qu'il est urgent de régler, considérant qu'il est nécessaire de remédier aux difficultés et aux insuffisances qui persistent dans la lutte contre cette épidémie, notamment en ce qui concerne la prévention primaire, et consciente de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la lutte contre le sida, ainsi que des inégalités sous-jacentes à l'intérieur des pays et entre les pays qui offrent un terrain propice à la propagation de ces deux épidémies,

1. *Décide* de convoquer, du 8 au 10 juin 2021, une réunion de haut niveau durant laquelle seront examinés en profondeur les progrès accomplis au regard des engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2016 de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, et la façon dont la riposte, dans ses dimensions sociale, économique et politique, continue de contribuer de manière optimale à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'objectif de santé mondiale, notamment les réussites, les bonnes pratiques, les enseignements tirés de l'expérience, les obstacles rencontrés et les lacunes existantes, les problèmes et les perspectives, s'agissant en particulier des partenariats et de la coopération, et durant laquelle des recommandations seront formulées en vue d'orienter la lutte contre le VIH/sida après 2021 et d'en assurer le suivi, y compris de nouveaux engagements concrets pour accélérer l'action visant à mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, et en vue d'encourager les dirigeants, les pays, les communautés et les partenaires à renouveler leur détermination à intensifier l'action globale universelle et intégrée contre le VIH/sida et à la mener à bien ;

2. *Décide* que la réunion de haut niveau sera organisée comme suit :

a) La réunion de haut niveau comprendra :

⁹ Résolution 69/313, annexe.

- i) une séance d'ouverture durant laquelle seront entendues des déclarations de son président, du Secrétaire général, de la Directrice exécutive du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, d'une personne vivant ouvertement avec le VIH et d'une personnalité éminente engagée activement dans la lutte contre le sida ;
 - ii) un débat général durant lequel seront entendues des déclarations des États Membres et des observateurs auprès de l'Assemblée générale ; la liste des orateurs sera constituée conformément à sa pratique établie et le temps imparti à ces déclarations sera de trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre individuel et de cinq minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe d'États ;
 - iii) un maximum de cinq tables rondes thématiques, devant être tenues à la suite des séances du débat général ;
 - iv) une séance de clôture au cours de laquelle la présidence de chaque table ronde prendra la parole pour présenter le résumé des discussions ;
- b) Les séances se tiendront de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures ;
 - c) Les modalités de la réunion – en présentiel, en ligne ou selon un modèle hybride – seront arrêtées d'ici avril 2021 par son président sur la base d'une évaluation des conditions sanitaires et en étroite consultation avec les États Membres ;

3. *Décide également* que les séances de la réunion de haut niveau et la concertation multipartite seront diffusées sur le Web, et invite son président et le Secrétaire général à donner à la réunion de haut niveau la plus large publicité possible, en utilisant toutes les plateformes de média et toutes les technologies numériques requises ;

4. *Invite* les États Membres et les observateurs auprès de l'Assemblée générale à participer à la réunion et à se faire représenter au plus haut niveau ;

5. *Engage* les États Membres à envoyer à la réunion de haut niveau une délégation composée des ministres de tous les ministères compétents, selon qu'il conviendra, d'élus, par exemple des parlementaires et des maires de villes particulièrement touchées par le VIH/sida, et de représentants de la société civile, notamment d'organisations non gouvernementales et d'associations et de réseaux qui représentent les personnes vivant avec le VIH, risquant d'être infectées ou étant touchées par le VIH, ainsi que les personnes en situation de vulnérabilité et les autres parties prenantes ;

6. *Invite* le système des Nations Unies, notamment les programmes, fonds, institutions spécialisées et commissions régionales, ainsi que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) et les autres parties prenantes, y compris les ambassadeurs de bonne volonté, à prendre part et à contribuer à la réunion de haut niveau, selon qu'il conviendra, et les engage à réfléchir à ce qu'ils pourraient faire pour concourir aux préparatifs de la réunion et à la réunion elle-même ;

7. *Invite* l'Union interparlementaire à apporter son concours à la réunion de haut niveau ;

8. *Prie* son président d'organiser, en avril 2021 au plus tard, et de présider, dans le cadre des préparatifs de la réunion de haut niveau, une concertation interactive multipartite, à laquelle participeront activement des personnes vivant avec le VIH, risquant d'être infectées ou étant touchées par le VIH, y compris des personnes appartenant à des groupes de population à risque, ainsi que des représentants des États

Membres et des observateurs auprès de l'Assemblée générale, des parlementaires et des représentants d'autorités locales, d'organisations de la société civile conviées, y compris d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, de fondations philanthropiques, du milieu universitaire, d'associations médicales, du secteur privé et de groupes variés, et le prie également d'établir un résumé de la concertation avant la réunion de haut niveau ;

9. *Invite* les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et les membres non gouvernementaux du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida à participer à la réunion de haut niveau, selon qu'il conviendra ;

10. *Décide* qu'un représentant des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, un représentant des organisations de la société civile et un représentant du secteur privé choisis lors de la concertation multipartite pourront également être inscrits, en consultation avec son président, sur la liste des orateurs des séances plénières de la réunion de haut niveau ;

11. *Prie* son président de dresser une liste de représentants d'autres organisations non gouvernementales concernées et d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé intéressés qui pourraient participer à la réunion de haut niveau, y compris aux tables rondes, compte tenu des principes de transparence, de représentation géographique équitable et de parité des genres, de soumettre cette liste aux États Membres pour examen selon la procédure d'approbation tacite¹⁰ et de la porter à son attention afin qu'elle puisse se prononcer sur la participation à la réunion de haut niveau ;

12. *Prie également* son président de mettre la dernière main, avec l'appui du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et en consultation avec les États Membres, à l'organisation de la réunion de haut niveau et de la concertation interactive multipartite, d'ici au 15 avril 2021 au plus tard, ainsi que de choisir la personne vivant ouvertement avec le VIH et la personnalité éminente engagée dans la lutte contre le VIH/sida qui prendront la parole à la séance plénière d'ouverture, et de régler, le 7 mai 2021 au plus tard, les derniers détails relatifs à l'organisation des tables rondes et à leurs thèmes ;

13. *Prie* le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida de continuer de susciter autant que possible un débat largement ouvert aux niveaux national et régional entre parties concernées, telles que les pouvoirs publics, la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, au sujet des progrès qui ont été accomplis pour ce qui est d'atteindre, à la fin de 2020, les objectifs assortis d'échéance fixés dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2016, et au sujet des solutions qui pourraient être envisagées pour remédier aux insuffisances, surmonter les obstacles et régler les problèmes ;

14. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter pour examen, au moins six semaines à l'avance, un rapport analytique complet sur les progrès accomplis et les problèmes qui subsistent dans la réalisation des engagements énoncés dans la Déclaration d'engagement et les déclarations politiques sur le VIH/sida, ainsi que des recommandations proposant des solutions viables à ces problèmes, en prenant en compte, dans la mesure où ils sont disponibles, les résultats et les conclusions des débats susmentionnés ;

¹⁰ La liste comprendra les noms proposés et ceux qui auront été retenus. Tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou membre d'une institution spécialisée ayant une réserve à formuler à cet égard indiquera ses motifs au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et au demandeur.

15. *Prie* son président de tenir en temps utile des consultations ouvertes, transparentes et inclusives avec tous les États Membres, en tenant dûment compte du rapport du Secrétaire général et des communications qui seront transmises à l'occasion des préparatifs de la réunion de haut niveau, en vue d'adopter une déclaration succincte et pragmatique qui constituera le document final de la réunion de haut niveau et sera approuvée par les États Membres, et dans laquelle seront réaffirmés les principes énoncés dans la Déclaration d'engagement et les déclarations politiques sur le VIH/sida et seront fixées les orientations et les modalités de suivi de la lutte contre le VIH/sida après 2020, l'objectif étant de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030.

*55^e séance plénière
23 février 2021*